

Hérouville Saint Clair, le 18 juin 2018

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale du Calvados

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les IEN 1^{er} degré

Délégation aux
ressources humaines

Conseillère
départementale de
prévention

Dossier suivi par
Nathalie ROLLET
Christelle PERES
Téléphone
02 31 45 95 89
02 31 45 95 30
Télécopie
02 31 45 96 69
Serveur vocal
02 31 45 96 00

Mél.

dsden14-drh@ac-caen.fr
dsden14-consprevention@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair

Objet : posture Vigipirate « Eté - Rentrée 2018 ».

Références :

- Note départementale du 24 novembre 2015 relatives aux mesures de sécurité et notamment aux demandes d'autorisation d'événements dans les écoles.
- Note co-signée par M. le Recteur et M. le Directeur académique en date du 27/09/2016 relative aux « Mesures de sécurité dans les écoles à la rentrée 2016 »,
- Note académique du 12/05/2017 relative aux « Mesures de sécurité dans les établissements scolaires ».
- Note départementale du 1er/09/2017 relative à l'organisation des sorties scolaires et modalités de signalement.
- Note départementale du 7 novembre 2017 relative à la posture Vigipirate « transition 2017-2018 ».
- Mise à jour du site du MEN le 15 septembre 2017 :
<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-ministere.html>

Comme suite à la note départementale du 13 mars 2018, je vous informe que la posture VIGIPIRATE « Eté - Rentrée 2018 » est entrée en vigueur le 14 juin 2018. Elle s'applique, sauf événement particulier, jusqu'au **20 octobre 2018**.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcée – risque attentat** ».

Dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau très élevé, cette posture met l'accent sur le maintien des recommandations à l'usage des établissements recevant du public et affiche la volonté de notre ministère à s'engager à déployer une culture de la sécurité au sein des établissements, pour se préparer, alerter, secourir et ainsi faire face ensemble à la menace terroriste.

Les axes d'effort de la présente posture sont les suivants :

1- la sécurité des bâtiments publics notamment les établissements scolaires en particulier lors des fêtes de fin d'année scolaire, les temps d'inscription et lors des journées de rentrée. A ce titre, l'instruction du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires, est remémorée (cf. Adaptation de la posture Vigipirate « Été – rentrée 2018 » Annexes 1 à 4)

2- la sécurité des transports collectifs de personnes,

3- la vigilance autour des grandes célébrations religieuses de juin et de septembre.

Il est notamment rappelé de vérifier l'affichage des logogrammes « Sécurité renforcée – risque attentat » (annexe 6).


Mathias BOUVIER

PJ : Annexe 1 – Prévention et signalement des cas de radicalisation.

Annexe 2 – Recommandation pour la sécurisation des lieux de rassemblement ouverts au public

Annexe 3 – Sécurité du numérique – sensibilisation des dirigeants.

Annexe 4 - Se protéger contre les attaques au véhicule bélier.

Annexe 5 – Posture Vigipirate « Été – rentrée 2018 » mesures publiques.

Annexe 6 – Logogrammes.

CPI : M. le Préfet du Calvados – SIDPC.

M. le Président de l'Union amicale des maires du Calvados.

Mmes et M. les ADP de circonscription.